

# PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX

Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE  
plan de zonage de l'ensemble de la commune

Projet de PLU approuvé le 20 février 2020  
Première révision allégée du PLU prescrite le 13 septembre 2022  
Première révision allégée du PLU ordonnée le 24 septembre 2025  
Première révision allégée du PLU approuvée le 24 avril 2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2026 approuvant la première révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,  
Pascal Mainguy

Date : 10 avril 2026  
Phase : **Approbation**


Échelle : 1 / 5 000

N° de pièce : **4.2**

Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux  
9, rue aux Herbes (27310)  
Tél : 02 32 51 31 84  
courriel : mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr



OYA  
4 bis rue Saint Barthélémy  
28000 Chartres



## LÉGENDE

- Limite de zone
- Ua Zone de bâti ancien
- Ub Zone de bâti récent
- 1AU Secteur d'urbanisation à dominante d'habitat
- 2AU Secteur d'urbanisation future à terme
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle et forestière
- NI Secteur de loisirs
- Np Secteur de protection du paysage en zone naturelle
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé article L.113-1
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :**
- Murs de clôture et façades
- Élément repéré
- Bâtiment
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :**
- Ensemble paysager
- Mares
- Bâti pouvant prétendre à un changement de destination
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- OAP Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Pour information :**
- Bâtiments existants reportés au cadastre
- Axes de ruissellement et bande d'écoulement de 10 m de part et d'autres
- À titre informatif : Zone soumise à risque d'inondation  
Ce report peut comporter quelques décalages.
- Zones humides inventoriées (le tracé peut comporter quelques décalages)  
source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Liste des emplacements réservés		
n°	Désignation	Bénéficiaire
1.	Stationnement	Commune
4.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
5.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
6.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
7.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
8.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
9.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
10.	Aménagement d'une liaison douce	Commune
11.	Réalisation de logements locatifs aidés	Commune